

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR CONCILIER SURDITÉ & EMPLOI



SOMMAIRE

1

LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES :

DE QUI PARLE-T-ON ?

- a) Qu'est-ce que la surdité ?
- b) Comment communiquent les personnes sourdes ?
- c) Comment rendre accessible la communication avec les personnes sourdes ?

2

LES BESOINS DE LA PERSONNE SOURDE EN ENTREPRISE

- a) La RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- b) Relevé des besoins particuliers de la personne dans l'écosystème de l'entreprise.
- c) Appuis Spécifiques (ex PAS).
- d) Un environnement adapté à la personne sourde.
- e) Conséquences des défaillances de l'environnement sur le collègue sourd.

3

PRENDRE SOIN DE SON AUDITION

- a) Prévenir la perte auditive au travail et dans sa vie personnelle
- b) Rester à l'écoute de sa santé auditive, penser au dépistage

4

QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

1,5 milliard

de personnes dans le monde sont concernées par une déficience auditive

(2,5 milliards d'ici 2050 OMS - 2024)

10 millions

de personnes en France sont concernées par un problème d'audition soit 16% de la population

(DREES - 2014), l'INSERM parle d'1/4

des 18-75 ans en 2023.

1 enfant sur 1000

en France a une surdité de naissance (INSERM 2023)

6% vs 65%

La surdité concerne en France 6% des 15-24 ans et plus de 65% des 65 ans et plus (INSERM 2023)

100 000 personnes

sourdes environ en France utilisent

la LSF (source Baromètre santé sourds

et malentendants 2011/2012)

500 000 personnes

en France ont une perte auditive profonde ou sévère (Urgence 114 - 2024)


LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES : DE QUI PARLE-T-ON ?

A) QU'EST-CE QUE LA SURDITÉ ?

Pouvant être définie comme la perte partielle ou totale de l'ouïe, la surdité (ou les surdités) est multiforme : sévère ou moyenne, touchant une ou les deux oreilles, de naissance ou acquise au cours de la vie...

Elle fait partie des handicaps invisibles. Il existe 5 degrés de perte auditive :

Surdité	Perte auditive en décibels (db)	Perception
Audition normale	De 0 à 21 db	La parole est perçue quelle que soit son intensité
Légère	De 21 à 40 db	La parole est perçue à voix normale, mais difficilement perçue à voix basse ou lointaine, ou dans un environnement bruyant.
Moyenne	De 41 à 70 db	La parole peut être perçue en élevant la voix et en étant assez proche. La personne a du mal à distinguer la voix du fond sonore.
Sévère	De 71 à 90 db	La parole est perçue à voix forte près de l'oreille.
Profonde	De 91 à 120 db	Il n'y a pas de perception des sons, ou trop peu pour entendre le langage parlé.
Totale	Plus de 120 db	Perte totale de l'audition appelée cophose.



Ex : Une personne ayant une surdité moyenne ne percevra ni le bruit des oiseaux, ni la parole à une intensité faible, mais pourra entendre le bruit d'une tondeuse ou un avion décoller.

REMARQUES :

- la surdité totale ou la cophose est rare. La plupart des personnes sourdes et malentendantes ont des restes auditifs.
- on dit : "personne sourde" et non "sourde-muette"
- les personnes qui ne sont pas sourdes ou malentendantes sont appelées : "les personnes entendantes"
- les personnes sourdes correspondent, en général, aux personnes ayant une surdité sévère à totale alors que les personnes malentendantes ont une surdité légère ou moyenne. Mais dans cette plaquette, nous utiliserons indistinctement "personne sourde" pour parler des personnes sourdes et malentendantes.

B) COMMENT COMMUNIQUENT LES PERSONNES SOURDES ?

La personne sourde, selon son ou ses choix linguistiques,

Peut s'exprimer

En français oral
En Langue des Signes Française (LSF)
En français écrit

Peut recevoir un message

En français oral avec ou sans lecture labiale
En Langue française Parlée Complétée (LfPC)
En Langue des Signes Française (LSF)
En français écrit

1 - LE FRANÇAIS ORAL

La surdité impacte, à des degrés variables, la communication orale. La langue française orale est une langue difficile à percevoir lorsque l'on est sourd. Certains s'aident de la lecture labiale seule ou de la Langue française Parlée Complétée (LfPC) :

- La lecture labiale ou lecture sur les lèvres permet de percevoir en moyenne 30% d'informations visuelles pertinentes à cause des sosies labiaux (sons ayant la même image labiale comme /p/, /b/, /m/), des liaisons, des sons invisibles (comme le /r/)...
- La Langue française Parlée Complétée (LfPC) complète la lecture labiale à l'aide d'un code manuel. Ce code rend visible tous les phonèmes de la langue française à l'aide de différentes configurations des doigts et positions de la main autour du visage.

2 - LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

La LSF est une langue visuo-gestuelle qui comporte sa propre syntaxe, sa grammaire, son lexique... C'est une langue à part entière au même titre que les langues parlées telles que le français ou l'anglais. Il n'y a pas de langue des signes universelle. Chaque pays a sa propre langue des signes : American Sign Language (ASL), Lingua BRAsileira de Signos (LIBRAS) par exemple. La LSF tactile est un mode de communication utilisé par les personnes sourdes et aveugles. L'émetteur signe (pratique la LSF) dans les mains de la personne sourde-aveugle.

3 - LE FRANÇAIS ÉCRIT

Le français écrit (sous forme de notes, fiches, SMS...), adapté si nécessaire (par exemple en français Facile À Lire et à Comprendre - FALC), reste un support de communication couramment utilisé par les personnes sourdes.

C) COMMENT RENDRE ACCESSIBLE LA COMMUNICATION AVEC LES PERSONNES SOURDES ?

1 - LES AIDES HUMAINES :

Les interprètes LSF

Ces professionnels traduisent de la Langue des Signes Française au français oral ou inversement pour permettre la communication entre des personnes sourdes signantes et les autres.

Les codeurs LfPC

Ces professionnels transmettent aux personnes sourdes qui décodent (associent la lecture labiale et le code manuel), tous les messages oraux en langue française.

Les interfaces de communication

Ces professionnels facilitent, les échanges en LSF en adaptant leur niveau de langage à celui de leur interlocuteur sourd.

Les transcripteurs

Ces professionnels assurent l'accessibilité de la communication orale par transcription écrite de la parole en temps réel (vélotypie, sténotypie) ou en différé.

2 - LES AIDES TECHNIQUES

Les appareillages :

Les appareils auditifs :

Quelle qu'en soit la forme (intra-auriculaire ou contour d'oreille), leur principe est le même: ils amplifient le son perçu mais ne peuvent solliciter que les restes auditifs de la personne.

Leur efficacité reste donc lacunaire car elle varie en fonction de ces restes auditifs. Certaines fréquences (notamment les sons aigus) ne sont pas entendues. Dans un environnement bruyant, la perception peut être inconfortable voire douloureuse.



L'implant cochléaire :

Il stimule directement le nerf auditif à l'aide d'électrodes placées dans la cochlée : il transforme les sons en impulsions électriques. La pose de cet appareillage nécessite un acte chirurgical. Il suppose un long apprentissage et une rééducation orthophonique pour maîtriser la perception des sons. Les appareils sont de plus en plus performants mais l'implantation reste un choix lourd de conséquences sur la suite de la prise en charge et nécessite que la personne soit accompagnée.



Autres aides auditives

Le microphone HF :

Les systèmes de microphones HF comprennent un microphone, un émetteur et un récepteur. Le microphone HF permet une transmission directe du son de la voix de l'émetteur à l'appareil auditif. Cela minimise les effets nuisibles du bruit de fond, de la réverbération et de la distance entre l'émetteur et la personne sourde, qui peuvent dégrader la qualité du signal sonore perçu.

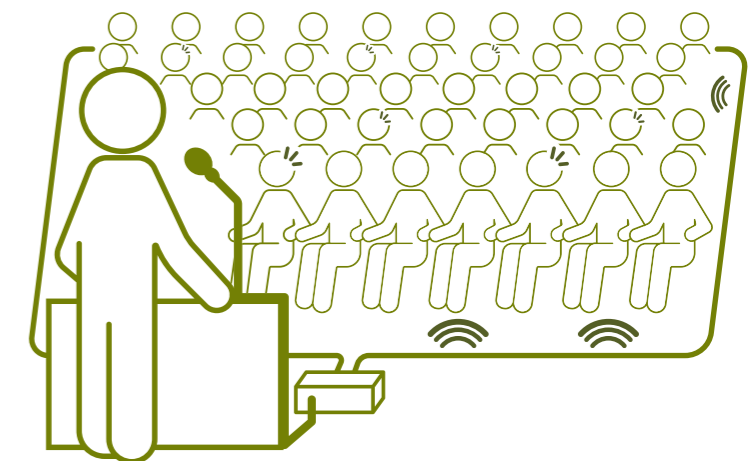


La Boucle à Induction Magnétique (BIM) :

Elle est un système d'aide à l'écoute pour les personnes portant un appareil auditif équipé d'une fonction T.

Le son est transmis vers un amplificateur, puis vers un conducteur (câble).

Les ondes diffusées par le conducteur sont captées par les prothèses auditives des personnes sourdes. Le son est dissocié du bruit environnant et semble plus proche.



Logiciels de transcription, applications d'IA

Les logiciels de transcription :

L'Intelligence Artificielle (IA) a permis la création d'une multitude d'outils spécialisés dans la transcription audio simultanée (conversion de la parole) en texte écrit, permettant l'accès à l'intégralité de l'information.

SATU, plates-formes téléphoniques, SMS

Solution d'Accessibilité Téléphonique Universelle

(SATU) et plates-formes téléphoniques

L'ordonnance relative à l'accessibilité des personnes sourdes, malentendantes, aveugles et aphasiques aux services téléphoniques du 7 septembre 2023 impose le déploiement d'un service public permettant aux personnes sourdes ou malentendantes de pouvoir appeler et de recevoir des appels sans distinction d'interlocuteur, grâce à une interprétation en direct en Langue des Signes Française ou avec la Langue française Parlée complétée, ou encore à une transcription écrite. D'ores et déjà existent des opérateurs privés offrant tout ou partie de ces services (Rogervoice, Elio, Ava, Acceo-Tadeo...).

Le SMS (Short Message Service)

Le service de messagerie SMS, plus connu sous le sigle de SMS ou les noms de « texto » ou de « mini-message », permet de transmettre de courts messages écrits.

Signaux visuels écrits ou lumineux, appareils vibrants...

Il peut s'agir de bandeaux défilants dans les transports, de flashes ou alarmes lumineuses (incendie, sonnette...), de réveils vibrants ou smartphones sur vibreur...

LES BESOINS DE LA PERSONNE SOURDE EN ENTREPRISE

A) LA RQTH (RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

Pourquoi ?

Pour le salarié

Se faire reconnaître travailleur handicapé permet d'avoir accès à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser son insertion professionnelle ou son maintien dans l'emploi notamment :

- la reconnaissance du statut de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH)
- l'accès aux aides financières et d'accompagnement de l'Agefiph (aide au financement des prothèses auditives...)
- la priorité d'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi et à la formation, ainsi qu'à l'aménagement des dispositifs existants (contrat d'apprentissage au-delà de 30 ans, etc.).

Pour l'employeur

Le salarié reconnu travailleur handicapé permet à l'entreprise de satisfaire son Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés et d'accéder aux aides qui y sont attachées notamment à l'offre de services de l'Agefiph.

Comment ?

La demande de RQTH est déposée par la personne sourde auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence du demandeur, à l'aide du formulaire Cerfa n°15692*01, du certificat médical Cerfa n°15695*01. Elle est accompagnée de toutes les pièces justificatives utiles en remplissant le formulaire de demande unique.

Tous les renseignements sur cette démarche peuvent être obtenus auprès des MDPH.

B) RELEVÉ DES BESOINS PARTICULIERS DE LA PERSONNE DANS L'ÉCOSYSTÈME DE L'ENTREPRISE.

Dans le milieu professionnel, de nombreuses informations échappent à la personne sourde : les échanges professionnels sont souvent parcellaires aussi bien que les échanges informels entre collaborateurs (ex : discussion spontanée dans les couloirs ou devant la machine à café). Ne pas avoir accès à tout ou partie de ces informations place la personne sourde dans une situation involontaire d'ignorance et de décalage par rapport à ses collègues de travail.

C'est pourquoi, les points de vigilance à observer concernent :

- La communication : le maître-mot est accessibilité, en mobilisant le mode de communication nécessaire (LSF, oral, écrit...), en tenant compte du format en conversation individuelle ou collective...
- L'environnement de travail : l'open-space, un environnement bruyant... sont des espaces à éviter.
- La sensibilisation du collectif de travail aux diverses incidences mutuelles de la surdit e notamment sur la tendance à l'invisibilisation de la personne sourde (mise à l'écart, oubli de la présence et des obligations vis-à-vis d'une personne sourde).
- L'aménagement du poste de travail : les aides techniques (BIM, SATU, logiciels de transcription écrite, les signaux visuels...), les aides humaines (interprètes en LSF, codeurs LfPC...)...

C) APPUIS SPÉCIFIQUES (EX PAS)

Des prestataires experts en surdit e sont désignés par l'Agefiph et peuvent assurer le conseil et l'appui à la mise en œuvre des solutions de mise en accessibilité et de compensation du handicap auprès de l'employeur. Dans une démarche d'inclusion, le prestataire questionne les ressources disponibles de l'environnement de travail et explore avec l'employeur et le salarié les solutions possibles : aménagements de l'espace, modification du rythme de travail, organisation du collectif de travail, analyse des tâches... Si besoin, le prestataire peut préconiser des aides techniques ou humaines complémentaires aux compétences et matériels disponibles chez l'employeur pour favoriser l'autonomie de la personne et son inclusion dans le collectif de travail (action de sensibilisation).

D) UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ À LA PERSONNE SOURDE

8 conseils pour faciliter l'inclusion de la personne sourde dans le collectif de travail :

- 1** Demander à la personne sourde ce qui est le plus adapté pour elle, ce qu'elle préfère en termes de communication et d'accessibilité.
- 2** Sensibiliser l'environnement de travail à la surdit e. Privilégier une sensibilisation adaptée au profil de la personne sourde. Si la personne sourde ne signe pas, une formation LSF ne sera pas adéquate.
- 3** Favoriser un environnement calme et sans contre-jour.
- 4** Avant de parler à la personne sourde, s'assurer qu'il nous regarde et attirer au besoin son attention avec un petit geste de la main.
- 5** Adapter sa communication à la personne sourde : inutile de parler si la personne sourde n'a pas de restes auditifs et ne lit pas sur les lèvres.
 - Si une personne sourde utilise la voie orale, parlez-lui bien en face (ne tournez pas la tête), ne cachez pas votre bouche, ne parlez pas trop vite mais ne sur-exagérez pas votre articulation, ne criez pas, faites des phrases courtes et simples, reformulez au besoin...
 - Si une personne sourde utilise la voie signée et que vous savez vous exprimer en LSF, ayez recours à cette langue. Mobilisez les ressources humaines signantes éventuelles au sein de l'entreprise. Ne jamais forcer une personne sourde à oraliser.
 - Dans les autres cas ou selon la préférence de la personne sourde, utilisez la voie écrite : des phrases courtes et simples par SMS, des supports imagés, des notes, des textes en FALC...

6

Concernant la production vocale ou écrite de la personne sourde, porter son attention sur le fond et non la forme : la personne sourde peut avoir une voix ou une articulation particulière, une production écrite avec des erreurs de syntaxe... Peu importe, c'est le fond qui compte.

7

S'assurer à chaque étape de votre discours et avant de continuer, que la personne sourde vous a compris.

8

Pour les formats de travail collectifs,

- bien en amont, en fonction du mode de communication de la personne, pour un échange personnel ou collectif, solliciter la transcription écrite et/ou une aide humaine (interprète en LSF, codeur LfPC, ...)
- adapter la configuration du mobilier (placement en cercle ou sans angles morts),
- prévoir des supports écrits (compte-rendus par exemple),
- ordonner et discipliner les tours de parole : la personne sourde ne peut suivre qu'une seule conversation. Il est donc vital que chacun, dans la réunion, s'exprime à son tour, en évitant les apartés ou les interventions spontanées venant brouiller la communication en doublant la personne qui parle. D'expérience, par-delà l'utilité qu'en retire la personne sourde, cette pratique est bénéfique à tous les échanges qui y gagnent en clarté et en sérénité.

Attention

Dans une conversation de groupe, nous avons trop tendance à "oublier" la personne sourde et à l'invisibiliser.

E) CONSÉQUENCES DES DÉFAILLANCES DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE COLLÈGE SOURD :

LA FATIGABILITÉ

L'absence totale ou partielle des aides techniques ou humaines place la personne sourde, qui ne veut et ne peut rien perdre de ce qui se dit ou s'écrit, dans un état permanent de suppléance mentale. Il s'agit pour elle de reconstituer au moyen d'indices lacunaires (lecture labiale, mimiques, lecture approximative etc.) le contenu exact et complet des informations.

Cet exercice est un véritable tour de force, il exige une concentration de tous les instants, épuisante, fastidieuse et aux résultats incertains. La fatigue qui s'ensuit, ajoutée à l'incertitude permanente qui l'accompagne, produit une charge mentale vite inhumaine.

LE SENTIMENT D'ÉCHEC

Subissant les incertitudes ou l'inconfort de toute communication et constatant l'inutilité de ses efforts, la personne sourde en vient forcément à éprouver un sentiment d'échec. Parallèlement, les ratés qui s'ensuivent infailliblement avec l'entourage et dans le travail renforcent les reproches d'incompétence dont elle est l'objet.

L'ISOLEMENT

La personne sourde qui ne peut ni communiquer ni comprendre se sent incomprise et s'isole, elle renonce, s'invisibilise et renforce elle-même l'exclusion dont elle était victime.

LA SANTÉ MENTALE

Sur cette pente, peut s'installer un processus grave qui va du désarroi à la perte du sentiment de légitimité et d'estime de soi, jusqu'à la détresse psychologique et la dépression.

Enfin c'est une double peine pour tous : les dommages sont doubles, à la fois pour la personne par les traumatismes subis et pour l'entreprise par la perte d'efficacité et de productivité, auxquels on peut ajouter les impacts sur l'image de l'entreprise et les ressources humaines.

PRENDRE SOIN DE SON AUDITION

A) PRÉVENIR LA PERTE AUDITIVE AU TRAVAIL ET DANS SA VIE PERSONNELLE

L'ouïe est un sens précieux qui participe à un bon état de santé général. Il est donc important de prendre soin de son audition tout au long de sa vie et dès le plus jeune âge.

Comment préserver son audition ?

Dans la vie courante	Au travail
<ul style="list-style-type: none">- En concert ou festival, s'éloigner des enceintes- En cas d'exposition à des bruits puissants (concert, outil de bricolage...), porter des protections auditives- Limiter le volume et le temps d'écoute avec un casque ou des écouteurs- Ne pas dépasser les 100dB maximum, même pour couvrir des bruits ambiants- Ne pas s'endormir avec un casque ou des écouteurs actifs- Éviter les objets dangereux pour le conduit auditif (coton-tige...)	<ul style="list-style-type: none">- Limiter l'exposition aux bruits excessifs (supérieur à 80dB)- Porter des protections auditives (casque antibruit, bouchon d'oreilles sur mesure...)- Prendre des pauses à l'écart du bruit- Éviter les temps prolongés d'écoute au casque tels que pour une visio-conférence

B) RESTER À L'ÉCOUTE DE SA SANTÉ AUDITIVE, PENSER AU DÉPISTAGE

Au même titre que votre suivi dentaire ou visuel, vous pouvez faire contrôler régulièrement votre audition pour détecter la moindre anomalie ou perte auditive et bénéficier d'un accompagnement thérapeutique adapté. Vous pouvez profiter de votre visite médicale du travail pour demander un contrôle auditif.

Certains signes doivent vous alerter concernant votre audition :

- Sifflements ou bourdonnements
- Oreilles cotonneuses
- Perte d'audition brutale à la suite d'un traumatisme sonore
- Remarques de notre entourage disant que l'on ne les entend pas, que l'on parle plus fort qu'avant...

Vous devez alors consulter sans attendre un professionnel de santé comme votre médecin généraliste, un ORL ou un service d'urgence. Un traitement rapide peut réduire ou éviter que des effets irréversibles s'installent.

EN SAVOIR +

Pour détecter la surdité chez les nourrissons, un dépistage auditif systématique est réalisé à la maternité, dans les 48h suivant la naissance.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



POUR ALLER PLUS LOIN...

Simulateur de perte auditive : <https://www.cliniqueauditive.com>

Physiologie et origine des surdités : <https://www.ameli.fr>

Dépistage auditif : <https://www.sonup.fr/>

Prévention des troubles de l'audition

<https://www.inserm.fr/dossier/troubles-audition-surdites/>

La LFPC : <https://alpc.asso.fr>

Financer ses prothèses auditives : <https://www.agefiph.fr>

Surdité et entreprise : Livret "Accueillir Une Personne Sourde En Entreprise" - INJSP

<https://www.injs-paris.fr/page/expertises-et-projets/ressources>

Série « Le handicap transforme le monde » : <https://www.youtube.com>



SIGNAIRE LSF DU MONDE DU TRAVAIL :

Elixer les métiers

<https://formation.signesdesens.org/elixer-les-metiers-inclusion-pro>

Comment ça se signe

<https://commentcasesigne.fr/le-monde-du-travail-lsf/>

<https://commentcasesigne.fr/metiers-lsf-langue-de-signes/>

Les signes de Voltaire

<https://lsf.fondation-voltaire.fr/landing>



QUELQUES ASSOCIATIONS :

UNANIMES : <https://www.unanimes.fr/>

FNSF : <https://www.fnsf.org/>

Anpeda : <https://anpeda-federation.fr/>

Fondation pour l'audition : <https://www.fondationpourlaudition.org/>

Surdifrance : <https://www.surdifrance.org/>

activ box

SENSIBILISATION & HANDICAP

Retrouvez plus d'informations sur le site

www.agefiph.fr

Retrouvez des témoignages dans le centre de ressources du site agefiph.fr